



Programme AVOT OUBANIM

Vaet'hanane Chabbath Na'hamou 5783

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 6, verset 12

PARACHA

Dans ce *Passouk*, la Torah nous dit qu'en rentrant en *Érets Israël*, nous trouverons des maisons pleines de bonnes choses. Que nous mangerons, que nous nous rassasierons ; et que nous devons nous garder d'oublier Hachem.

Il existe deux sortes de guerre : une **guerre de Réchout** (dont le but est d'agrandir notre territoire) et une **guerre de Mitsva** (dont le but est de prendre possession de notre territoire, ou de le défendre s'il est attaqué). Lorsque les Juifs sont entrés en Israël, ils avaient la **Mitsva de conquérir tout le pays**. Car Hachem a promis à nos ancêtres Avraham, Its'hak et Ya'akov de nous donner cette terre ; et Il en a défini tous les contours. Le *Passouk* ci-dessus nous apprend que, lors d'une guerre de Mitsva, il est permis de manger des aliments interdits, si on ne trouve pas d'aliments Cachères. C'est pourquoi il dit : "Ne vous souciez pas de ce que vous allez manger. Car vous trouverez, tout au long de votre chemin, des maisons pleines de bonnes nourritures, que vous aurez le droit de manger si vous n'avez rien d'autre à manger. Par contre, **faites attention à ne pas oublier Hachem.**"

? Pourquoi cet avertissement ?

Si un Juif mange un aliment interdit, **son cœur et son âme se bouchent**, et Il a du mal à percevoir la présence

d'Hachem qui est en lui. Et bien que des Juifs aient parfois eu la permission de manger des aliments non-Cachères, le danger d'oublier Hachem suite à cette consommation continue à exister. Le *Passouk* nous met donc en garde à ce propos, et nous invite à nous efforcer de garder notre crainte d'Hachem.

Nous apprenons d'ici une *Halakha* concernant un malade en danger qui a besoin en plein Chabbath de manger de la viande pour survivre. S'il faut faire la **Che'hita d'un animal pendant Chabbath pour lui donner de la viande**, ce sera permis. Et cela sera mieux que de lui donner de la viande non-Cachère déjà disponible.

Car lorsqu'il est **nécessaire de transgresser Chabbath pour sauver une vie**, il faut le faire. Ce n'est non seulement pas interdit, mais c'est obligatoire. Par contre, même lorsqu'il est permis de donner à une personne un aliment non-Cachère pour qu'elle le mange, l'aliment reste non-Cachère. Et elle bouche donc le cœur et l'âme de ce malade. Or à quoi bon le sauver physiquement si cela le met en danger spirituellement ?



HALAKHA

Après avoir passé le jeûne du 9 Av, il est intéressant d'apprendre que le *Choul'han 'Aroukh* cite plusieurs autres dates lors desquelles des **malheurs sont arrivés à nos ancêtres**. Et certaines personnes, particulièrement pieuses, jeûnent ces jours-là.

Le Rama précise que lorsque l'une de ces dates coïncident avec Roch 'Hodech, même ceux qui veulent jeûner **ne jeûneront pas jusqu'au bout**. Ils mangeront avant la nuit.

Il cite :

- Le **1er Nissan**, date de **décès des deux fils d'Aaron**, Nadav et Avihou. Ce jour-là, certains jeûnent ; mais d'autres s'en abstiennent car, normalement, on ne jeûne pas à Roch 'Hodech.
- Le **10 Nissan**, date de **décès de la prophétesse Myriam**, suite auquel le puits qui accompagnait les *Bné Israël* dans le désert a disparu (avant de revenir par le mérite de Moché).
- Le **26 Nissan**, date de **décès de Yéhochoua' bin Noun**.
- Le **10 Iyar**, date de **décès de 'Eli le Cohen Gadol** et de ses deux enfants ; et jour où l'Arche sainte a été capturée par les ennemis d'Israël.
- Le **28 Iyar**, date de **décès du prophète Chmouel**.
- Le **23 Sivan**, date où, à l'époque du roi impie Yérov'am ben Névat, les *Bné Israël* n'avaient **plus le droit d'amener les prémices au Beth Hamikdash**, parce qu'il leur avait interdit d'y aller.
- Le **25 Sivan**, date où *Rabban Chim'on ben Gamliel*, *Rabbi Yichmaël* et *Rabbi 'Hanina* (le remplaçant du *Cohen Gadol*) ont été tués par les Romains. Ils font partie des **10 martyrs assassinés** par eux.
- Deux jours plus tard, le **27 Sivan**, où *Rabbi 'Hanina* a été **enveloppé d'un Séfer Torah et brûlé** avec lui.
- Avant son décès, on lui a demandé : "Que vois-tu ?" Il a répondu : "Je vois les lettres du *Séfer Torah* s'envoler." Par conséquent, seul le parchemin du *Séfer Torah* a brûlé ; ses lettres, quant à elles, ont été sauvées.
- Le **1er Av**, date du **décès d'Aaron Hacohe**n.
- Le **18 Av**, date où, à l'époque du roi A'haz, le **miracle du Ner Hama'aravi** (la lumière ouest de la *Ménora* du *Beth Hamikdash*, qui restait allumée toute la nuit alors que les autres s'éteignaient) a cessé.
- Le **17 Eloul**, date de **décès des dix explorateurs impies**, qui ont dit du mal de la terre d'Israël.
- Le *Beth Yossef* demande : comment se fait-il qu'on jeûne ce jour-là ? La perte des *Récha'im* n'est pourtant pas un malheur, mais plutôt une joie ?!
- Il répond : le malheur est que, certainement, ces dix explorateurs ont fait *Téchouva*. Mais **leur Téchouva n'a pas été acceptée**. Et ils sont morts dans de terribles souffrances.

• Le **5 Tichri**, date à laquelle 20 Juifs ont été tués par les Romains, et **Rabbi 'Akiva a été emprisonné**.

• Le **7 Tichri**, date à laquelle il a été décrété sur une partie de nos ancêtres qu'ils mourront à cause de la **faute du Veau d'or**.

Le *Michna Beroura* rapporte l'étonnement du **Maguen Avraham** : le 10 Tichri, Moché Rabbénou est redescendu de la montagne avec les tables de la Loi et en annonçant qu'Hachem avait pardonné la faute du Veau d'or ?!

Il répond qu'Hachem a accepté que, dans cette génération, ceux qui avaient fait cette faute ne meurent pas tout de suite. Mais la faute reste néanmoins **pour les générations futures**. Et les drames qui, depuis, arrivent dans l'histoire juive, sont partiellement dus à elle.

• Le **7 'Hechvan**, date à laquelle Nabuchodonosor a fait crever les yeux du roi Tsidkiyahou, et on a **tué tous ses enfants devant lui**.

• Le **28 Kislev**, date où le roi Yéhoyakim a fait **brûler le parchemin** que Baroukh, l'élève du prophète Yirmiyahou avait écrit, et dans lequel il annonçait la destruction du *Beth Hamikdash*.

• Le **8 Tévèt**, date à laquelle la **Torah a été traduite en grec** à l'époque du roi Ptolémée, et ceci a entraîné **trois jours d'obscurité dans le monde**.

• Le **9 Tévèt**, qui est aussi un jour de deuil, mais au sujet duquel le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'on ne sait pas quel malheur est arrivé ce jour-là.

• Le *Michna Beroura* rapporte une source disant que ce jour-là, **'Ezra Hasofer est décédé**.

• Le **5 Chevat**, où les *Zékénim* qui ont survécu à Yéhochoua' bin Noun sont décédés. Dès ce moment, les *Bné Israël* n'étaient **plus aussi fidèles** qu'avant à la parole d'Hachem.

• Le **23 Chevat** où, suite au drame de Piléguèch Baguiv'a, le peuple juif a décidé d'éliminer la tribu de Binyamin, en interdisant de se marier avec ses membres et en espérant ainsi qu'elle s'éteindrait progressivement.

• Le **7 Adar**, date de **décès de Moché Rabbénou**.

• Le **9 Adar**, où est apparue la **première discussion halakhique** entre *Beth Chamaï* et *Beth Hillel*.

Jusqu'à ce moment, il n'y avait aucune discussion. La Torah était **transmise fidèlement de maître à élève**, et tout le monde était d'accord sur tous les sujets.

En conclusion, chacune de ces dates mérite un approfondissement, et chacun est donc invité à étudier ces sujets en profondeur.



MICHNA

Cette *Michna* nous dit que *Rabban Gamliel*, le fils de *Rabbi Yéhouda Hanassi*, avait l'habitude de dire : “**Fais la volonté d'Hachem comme la tienne**, afin qu'il fasse ta volonté comme la Sienne.”

Le *Roua'h 'Haïm* explique que cette *Michna* s'adresse à celui qui **travaille pour gagner sa vie**. Elle l'invite à ne pas consacrer l'essentiel de son temps à celui-ci, et peu de temps à l'étude de la Torah.

Car le **travail est une nécessité pour se nourrir**, mais il ne doit pas prendre trop de temps. Il faut aussi consacrer du temps (au moins la moitié de la journée) à l'étude de la Torah. Et lorsqu'un homme répartit correctement son temps entre l'étude de la Torah et le travail, Hachem considère comme s'il avait étudié la Torah toute la journée.

Car alors, il ne travaille pas pour s'enrichir ou accumuler des plaisirs, mais seulement parce que c'est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille (pour ne pas en arriver à demander de la *Tsédaka*).

Et c'est à son sujet qu'il est dit “Heureux sois-tu, et c'est bon pour toi. Heureux sois-tu dans ce monde, et c'est bon pour toi dans le monde futur.”

Le *Roua'h 'Haïm* dit qu'on peut aussi expliquer cette *Michna* sous un autre angle. Lorsqu'un homme construit une maison ou se fabrique un costume, il le fait le mieux possible : avec les meilleurs matériaux, avec de bons artisans même s'ils sont chers, parce qu'il sait que cela en vaut la peine.

D'ailleurs, un proverbe dit : “Ce qui te paraît cher est, en fait, bon marché.” Il signifie que même si on a dû payer cher pour fabriquer un costume par exemple, ce dernier est en fait bon marché, puisqu'il va durer longtemps (et on n'aura donc pas besoin de payer de nouveau pour en racheter d'autres).

De même, lorsque nous étudions la Torah ou accomplissons les *Mitsvot*, nous devons le faire **de bon cœur, le mieux possible** ; avec autant d'investissement que lorsque nous cherchons à satisfaire notre propre intérêt.

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi *Chlomo* déclare : “Les moqueurs attiseront le feu de toute une ville. Et les *'Hakhamim* apaiseront la fureur.”

Rachi explique qu'à l'image d'une personne qui attise un feu (c'est-à-dire qui souffle sur des braises jusqu'à en extraire des flammes qui iront brûler), les moqueurs soufflent sur **n'importe quel petite incident** qui peut arriver entre des gens, pour le transformer en une grande querelle, qui s'étendra partout et pourra même désordonner toute une ville.

Ils **cherchent les petites tensions**, et feront tout pour les amplifier. S'ils constatent qu'elles s'apaisent, ils trouveront des éléments pour les raviver.

Le *Malbim* dit qu'ils n'ont aucune limite, et sont même prêts à inventer des choses, à **répandre des rumeurs sans fondement**.

Le *Ralbag* dit qu'il n'est pas nécessaire de détailler cette situation, qui est bien connue.

À l'inverse, les *'Hakhamim* (les Sages, les personnes

intelligentes et posées) font tout pour **rétablir le Chalom** (la paix). Et, grâce à leur sagesse, leur finesse et leur générosité, ils arrivent à réconcilier ceux qui s'opposaient.

Le *Malbim* ajoutent que les moqueurs attisent non seulement le feu de la querelle, mais même le feu de l'attribut de justice. Car **Hachem n'aime pas la querelle**. Et lorsque les disputes ne s'apaisent pas dans une ville, Hachem peut

décider de punir cette dernière. Mais les *'Hakhamim*, par leurs tentatives de ramener la paix sur cette ville, peuvent la sauver.

Ils iront même jusqu'à encourager le peuple à prier et à faire *Téchouva*, pour enlever la colère d'Hachem qui pèse sur cette ville.

Dans le “monde de feu” dans lequel nous vivons, où ceux qui attisent les querelles sont nombreux, les *'Hakhamim* doivent avoir l'intelligence de tout faire pour y **ramener le calme**.





YÉHOCHOOU'A PROPHÈTES

Nous allons aujourd'hui terminer, avec l'aide d'Hachem, l'étude du livre de Yéhochooua'.

Ce chapitre nous raconte que Yéhochooua', sentant sa mort très proche, a de nouveau voulu **conclure une alliance avec les Bné Israël**. Il les a réunis dans la ville de Chékhèm pour plusieurs raisons.

L'une d'elles est que Chékhèm est la **première ville d'Israël qui a été achetée par Ya'akov Avinou**.

Yéhochooua' a même fait amener à Chékhèm le Aron Hakodech, l'Arche sainte, qui se trouvait à Chilo.

Il a rappelé **toute l'Histoire du peuple juif**, depuis Térah, le père d'Avraham. Il a conjuré les Bné Israël de **rester fidèles à Hachem**, en reconnaissance à tout le bien qu'il a fait ; et ceux-ci promettent d'une seule voix de Lui rester fidèle.

Yéhochooua' renchérit en leur disant qu'il n'est pas facile d'obéir à Hachem, qu'**Hachem est très exigeant...** Et, de nouveau, les Bné Israël promettent de rester fidèles à Hachem.

Après cette réunion, Yéhochooua' s'est séparé des Bné Israël, et chacun est retourné dans son territoire.

Quelque temps plus tard, **Yéhochooua' a quitté ce monde**, à l'âge de 110 ans. Il a été enterré dans la ville qu'il avait reçue (Timnat Séra'h).

Le texte nous fait comprendre par allusion qu'il y a eu une

sorte de **tremblement de terre lors de son enterrement**. Et les 'Hakhamim disent qu'effectivement, Yéhochooua' n'a pas été pleuré autant qu'il le méritait, et n'a pas reçu des Hespédim dignes de ce qu'il était.

Le texte dit, cependant, que tant que Yéhochooua' (et les Anciens, qui lui ont survécu quelques jours) était vivant, les Bné Israël sont **restés fidèles à la parole d'Hachem**.

? Pourquoi le texte précise-t-il que les Anciens n'ont survécu que quelques jours à Yéhochooua' ?

Rachi dit qu'ils n'ont pas vécu des années après Yéhochooua', parce qu'ils n'ont pas suffisamment honoré sa mémoire.

Un soleil a néanmoins été gravé sur sa tombe, pour rappeler le fait qu'il avait **arrêté le soleil**.

On raconte ensuite que les Bné Israël ont enterré les ossements de Yossef Hatsadik dans la ville de Chékhèm. En agissant ainsi, ils ont voulu "le ramener" dans la ville où il avait été volé, et réparer ainsi cette faute.

Le texte nous dit ensuite que El'azar, le Cohen Gadol, a quitté ce monde, et qu'il a été enterré dans une sorte de colline, qui appartenait à son fils Pin'has.

Certains 'Hakhamim disent que Pin'has l'avait reçue en cadeau. D'autres disent que c'est un héritage qu'il avait reçu de sa femme, décédée avant lui.

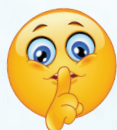
Qu'Hachem fasse que le mérite de Yéhochooua' nous protège, et que cette étude puisse nous donner envie d'ouvrir le livre de Yéhochooua', pour l'étudier encore plus profondément !

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Talmud nous enseigne : "L'étude de la Torah protège et sauve la personne de la faute (y compris celle du Lachone Hara', de la médisance)." (Sota 21a)



LE CAS DE LA SEMAINE



Réouven a cru un propos médisant sur un fidèle de la synagogue, pourtant reconnu pour sa crainte d'Hachem. Il a étudié les lois de Chemirat Halachone, et regrette d'avoir prêté foi à ce Lachone Hara'. Il se dit toutefois que ce n'est pas si grave, car le fidèle craignant D.ieu, il lui pardonnera plus facilement.

QUESTION

Réouven a-t-il raison de penser comme cela ?

Réponse



Réouven a tort de penser que prêter attention à une parole médisante sur un homme craignant D.ieu est de moindre gravité. Au contraire, la faute est plus grave encore, puisque la Torah nous demande explicitement de juger favorablement les personnes pratiquantes. En revanche, il a probablement raison de croire qu'une personne craignant le Ciel a des chances, en général, de pardonner plus facilement.



HISTOIRE



Après ce 9 Av que nous venons de passer et en espérant que l'an prochain, à la même date, nous ayons le *Beth Hamikdach* reconstruit, rappelons-nous que la destruction du *Beth Hamikdach* a été **provoquée par la honte faite à Bar Kamtsa**.

Celui-ci a cru qu'il était invité à un repas de fête, alors que c'était Kamtsa qui y était convié. Et lorsque l'organisateur du repas a vu que Bar Kamtsa s'y trouvait, il est devenu furieux. Car Bar Kamtsa était justement son pire ennemi...

Bar Kamtsa a **supplié l'organisateur du repas de le laisser y rester** ; mais celui-ci n'a rien voulu savoir. Et il l'a renvoyé en l'humiliant publiquement.

Bar Kamtsa, qui n'était vraiment pas un ange, a considéré toute l'assistance comme complice de cette humiliation, et **en a voulu aux 'Hakhamim de ne pas s'y être opposés** (alors que ceux-ci étaient au fond de la salle et n'ont donc même pas vu ou compris ce qu'il s'est passé). Et, dans sa fureur, il n'a pas hésité à aller voir l'empereur romain pour lui faire croire que les Juifs voulaient se révolter contre lui.

Et c'est ce qui a déclenché la destruction du *Beth Hamikdach*...

Aussi condamnable que puisse être l'attitude de Bar Kamtsa, nous devons, quant à nous, réfléchir à **l'importance d'honorer notre prochain**.

À ce sujet, voici une histoire que Rav Chmouel de Salant a raconté sur lui-même plusieurs années après qu'elle ait eu lieu, et alors qu'il était déjà le Rav de Yérouchalaïm.

Lorsque Rav Chmouel était jeune homme, il lui est arrivé de passer par la ville de Slonim. Il y a entendu **des voix de Torah sortir d'un bâtiment**, qui n'était autre que la **Yéchiva de Slonim**, dirigée par Rabbi Avraham de Slonim (auteur du livre *Yessod Ha'avoda*).

Il y est entré, a entendu ce que les jeunes hommes étudiaient, et leur a posé une question. Ils ont essayé d'y répondre, mais n'y sont pas arrivés. Ils ont continué à réfléchir ; et, pendant ce temps, Rav Chmouel de Salant a étudié. Rav Avraham de Slonim a remarqué **l'effervescence qui régnait au Beth Hamidrach**. Il a demandé aux élèves ce qu'il se passait. Les élèves lui ont dit qu'un jeune homme qu'ils ne connaissaient pas leur a posé une **question à laquelle ils ne savaient pas répondre**.

Après avoir entendu la question dont il s'agissait, Rav Avraham de Slonim a proposé aux élèves de reprendre avec eux l'étude de la *Guémara*. C'est ce qu'ils ont fait. Et le Rav a si bien expliqué la *Guémara* que, finalement, il n'y avait plus de question...

La question provenait donc, en fait, d'un manque de compréhension du texte...

Lorsque Rav Chmouel de Salant s'est rendu compte de cela, il était désolé d'avoir provoqué un tel remue-ménage pour une question non fondée... Mais il a aussi remarqué combien Rav Avraham de Slonim était un *Tsadik*.

En effet, après avoir fait disparaître la question, Rav Avraham n'a pas voulu que Rav Chmouel éprouve la moindre honte. Il a donc dit : "On peut maintenant comprendre de telles manières la question que ce jeune homme nous a posée. Et essayons d'y répondre."

Il a ainsi prouvé son **souci de remonter le moral** à Rav Chmouel, et de faire en sorte que les autres élèves, qui ne le connaissaient pas, n'aient pas une mauvaise impression de lui...



Question

Gabriel arrive ce matin à la synagogue. Ses yeux tombent sur une **somme d'argent se trouvant sous son banc**. Étant dans une situation où il n'a pas l'obligation de rechercher le propriétaire, il est heureux d'avoir gagné de l'argent et le **glisse dans sa poche**.

Le bedeau, témoin de la scène, s'approche de Gabriel. Il pense que l'argent appartient à la synagogue, car la trouvaille se trouvant dans le

domaine de la synagogue, elle lui est acquise par sa présence même dans son domaine ; car ce qui se trouve dans le domaine de quelqu'un peut lui être acquis simplement par sa présence en sa propriété.

Gabriel répond qu'étant donné que **la synagogue étant un lieu public**, il n'est pas logique de faire prévaloir cette règle.

GUEMARA



L'argent appartient-il à Gabriel ou à la synagogue ?

A toi !



- Baba Batra 79a "Kétsad Hikdich" jusqu'à "Divré Rabbi Yéhouda", ainsi que le Tossfot "Véin Moalin", et le Ramban "Véa Déamrinan Moalin".
- Hagouda, premier paragraphe de Massékhet Méila.
- Ktsot Ha'hochen chap.200 dans le § 1 "ouléfizé matsa".
- Maguen Avraham (Ora'h 'Haïm) chap.154 dans l'alinéa 23 "Matsa Davar" jusqu'à "Lehekdech".

RÉPONSE

La *Guémara* dit que de l'eau tombée dans un puits ayant été **consacrée au Temple** ne lui appartient pas. *Tossfot* explique que la raison à cela est que le *Hekdech*, c'est-à-dire ce qui a été consacré au Temple, n'a pas le moyen d'acquérir par "*Kinian 'Hatser*" (c'est-à-dire que ce qui se trouve dans le domaine de quelqu'un lui appartient). C'est pourquoi l'eau se trouvant dans le puits qui est la propriété du "*Hekdech*" ne lui appartient pas de facto, a contrario d'une personne privée.

De là, le *Hagouda* apprend qu'il en sera de même pour une synagogue, et qu'elle ne pourra **pas acquérir par ce mode d'acquisition**. C'est pourquoi - le *Hagouda* termine - une trouvaille s'y trouvant **appartiendra à celui qui la trouve**. Par contre, le *Ktsot Ha'hochen* explique que, selon le Ramban qui explique différemment la règle susmentionnée, il n'y a pas de source de cette *Guémara* qui exclurait le *Hekdech* de "*Kinian 'Hatser*" et il pourra donc lui aussi acquérir par *Kinian 'Hatser*. Selon lui, une synagogue aussi acquérera ce qui se trouve dans son domaine.

Le *Maguen Avraham* tranchant comme le *Hagouda*, la trouvaille appartiendra donc à Gabriel.

Responsable de la publication : David Choukroun

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com